Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D54_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 juin 2026

Le mercredi 10 juin 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 4 juin 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.

Absents : Guy MONIER, Dominique GEFFRAULT, Pascal RIDARD.
Procurations : Guy MONIER à Mickaël FORTIER, Pascal RIDARD à Nelly BRIAND.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 26
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 28

****

SYRENOR – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS

N°54/26

Lors de la première réunion du Comité Syndical du SYRENOR le 22 avril, les membres du Syndicat ont créé des commissions obligatoires et optionnelles.

Selon les statuts du SYRENOR (article 9), chaque commission est composée comme suit :

- d'1 vice-président désigné par le comité syndical,
- d'1 délégué syndical par commune désigné par le comité syndical
- de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants par commune désignés par les conseils municipaux.

Pour Gévezé, les désignations concernent les commissions suivantes :

- Finances - Point Accueil Emploi
- Ressources humaines

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260610-D54_26-DE

- Action Sociale
- Enseignement Culturel
- Lecture Publique.

Comme il s'agit de procéder à un vote nominatif, le scrutin ne peut être que secret. Toutefois, depuis la loi du 13 août 2004, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal :

- à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée ;
- à la majorité (abstentions de Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND et Pascal RIDARD) de procéder aux nominations des membres du conseil municipal au sein des commissions du SYRENOR comme suit :

Commission du SYRENOR	Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant
Finances – point Accueil Emploi	Thierry FOUVILLE	David PERRIN	SONIA RECAN	Guy MONIER
Ressources humaines	Léonie PAUTONNIER	Andrée GUIHARD	Guy MONIER	SONIA RECAN
Action Sociale	Stéphanie SAUVEE	Léonie PAUTONNIER	Nathalie TENDIK	Bruno JOSSET
Enseignement culturel	Sonia RECAN	Christine DY	Guillaume BOUCHERIE	Hélène KERIVEL
Lecture publique	David PERRIN	Hélène KERIVEL	Catherine HESRY	Bruno JOSSET

MAIRIE DE C… 35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN